



- Notice de pose des boucles -
Barrières

Produit : **Barrières**

Type : **tous types**

Référence de la notice : **NM0101b**

Dernière mise à jour : **12/05/04**

Sommaire

1. Pose des boucles magnétiques (DJS – DJD – DJE).....	3
1.1. Cas Général :	3
1.1.1 <i>L'environnement</i>	3
1.1.2. <i>Risques d'interférence</i>	3
1.1.3 <i>Installation</i>	3
1.1.4 <i>Forme des boucles</i>	4
1.2. Schémas d'implantation des boucles	5

1. Pose des boucles magnétiques (DJS – DJD – DJE)

1.1. Cas Général :

1.1.1 L'environnement

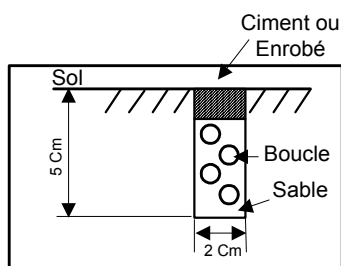
- Le sol dans lequel sera noyé le câble de boucle devra être stabilisé.
- Toute masse métallique noyée sous la boucle à une distance inférieure à 10 cm affaiblit la sensibilité du détecteur. Dans ce cas, ajouter une spire supplémentaire.
- Toute masse métallique en mouvement que l'on ne souhaite pas détecter doit être située à 1m au moins de la boucle.

1.1.2. Risques d'interférence

- **Interférence due à l'interaction d'une boucle sur l'autre :**
 - Eviter chaque fois que cela est possible d'implanter 2 boucles raccordées à deux détecteurs différents à moins de 2 mètres l'une de l'autre.
 - Régler deux détecteurs proches sur des fréquences différentes
- **Interférence due à des parasites du secteur :**
 - Régler la sensibilité sur la position mini : un filtre destiné à diminuer de manière très significative l'influence de ces parasites se trouve automatiquement intégré.

1.1.3 Installation

- L'ensemble boucle + liaison sera constitué d'un seul et même fil (sans connexion), du type ERO B100, ayant un excellent diélectrique pour assurer une grande longévité de la boucle et une résistance élevée aux fortes températures quelquefois nécessaires lors de la pose.
- Les extrémités de la boucle assurant la liaison vers le détecteur doivent être torsadées très serrées et fixées rigidement jusqu'au connecteur du détecteur. Cette longueur devra être la plus réduite possible et ne jamais excéder 50m.
- Cette liaison ne devra pas cheminer avec d'autres câbles dans la même saignée.



- La rainure de la boucle doit avoir 5cm de profondeur. Le câble doit y être inséré sur un lit de sable. Tout doit être mis en œuvre pour qu'après le rebouchage, la boucle ne puisse absolument pas bouger ni être détériorée par le passage des véhicules.
- Une saignée identique pour amener le câble de liaison du bord de la chaussée jusqu'au fourreau de liaison avec le détecteur doit être réalisée.

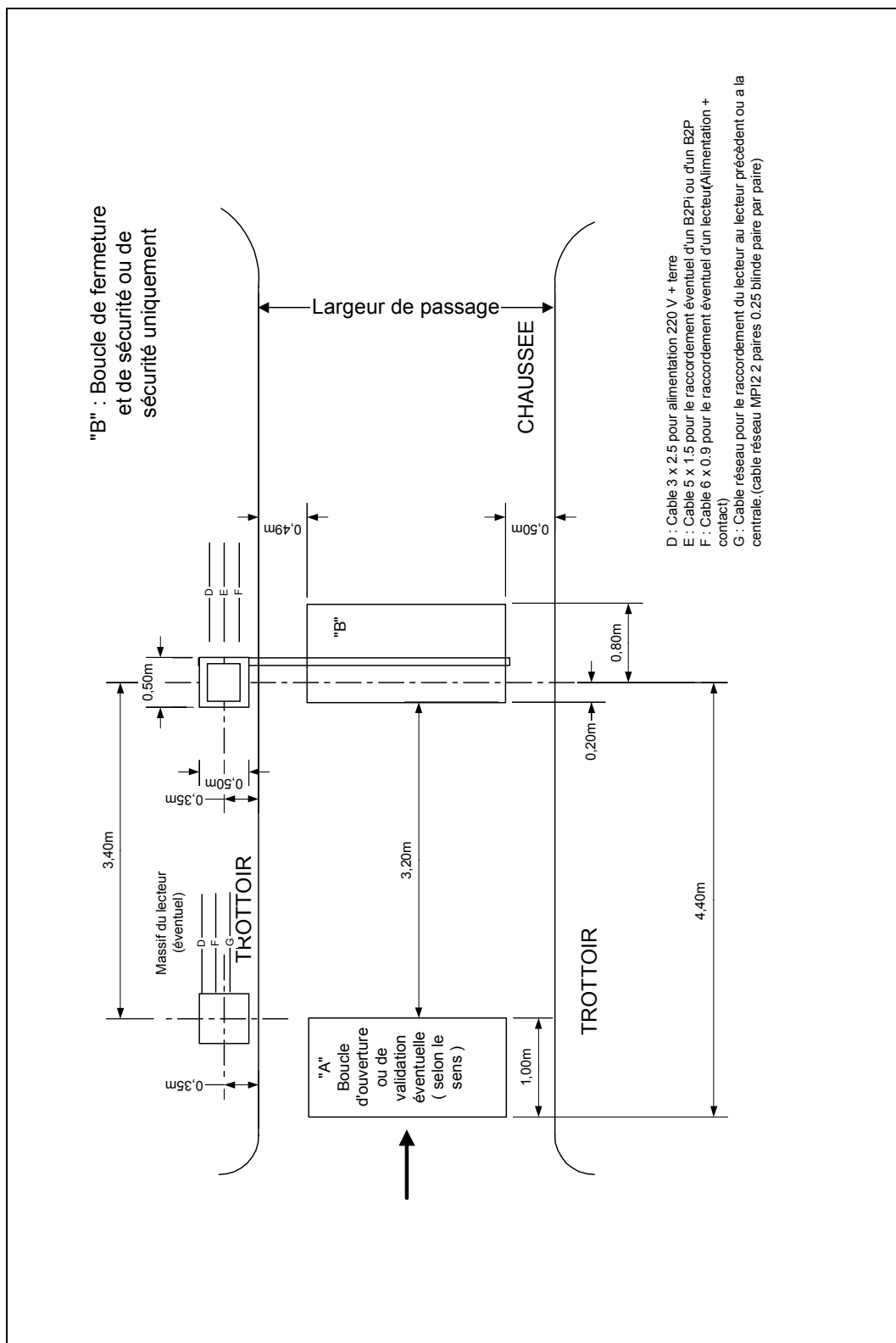
1.1.4 *Forme des boucles*

- En règle générale, les boucles doivent être de forme rectangulaire, de largeur 1m et de longueur correspondantes à la largeur du passage moins 1m (50 cm de chaque coté de la chaussée).
- Le nombre de spires doit être de 5 pour un périmètre de boucle inférieur à 5m, de 4 pour un périmètre de 5m à 15m et 3 pour plus de 15m.
- Pour des applications spécifiques (camion ou vélo). Référez vous au document d'implantation joint avec le produit à installer ou n'hésitez pas à contacter ERO.

1.2. Schémas d'implantation des boucles

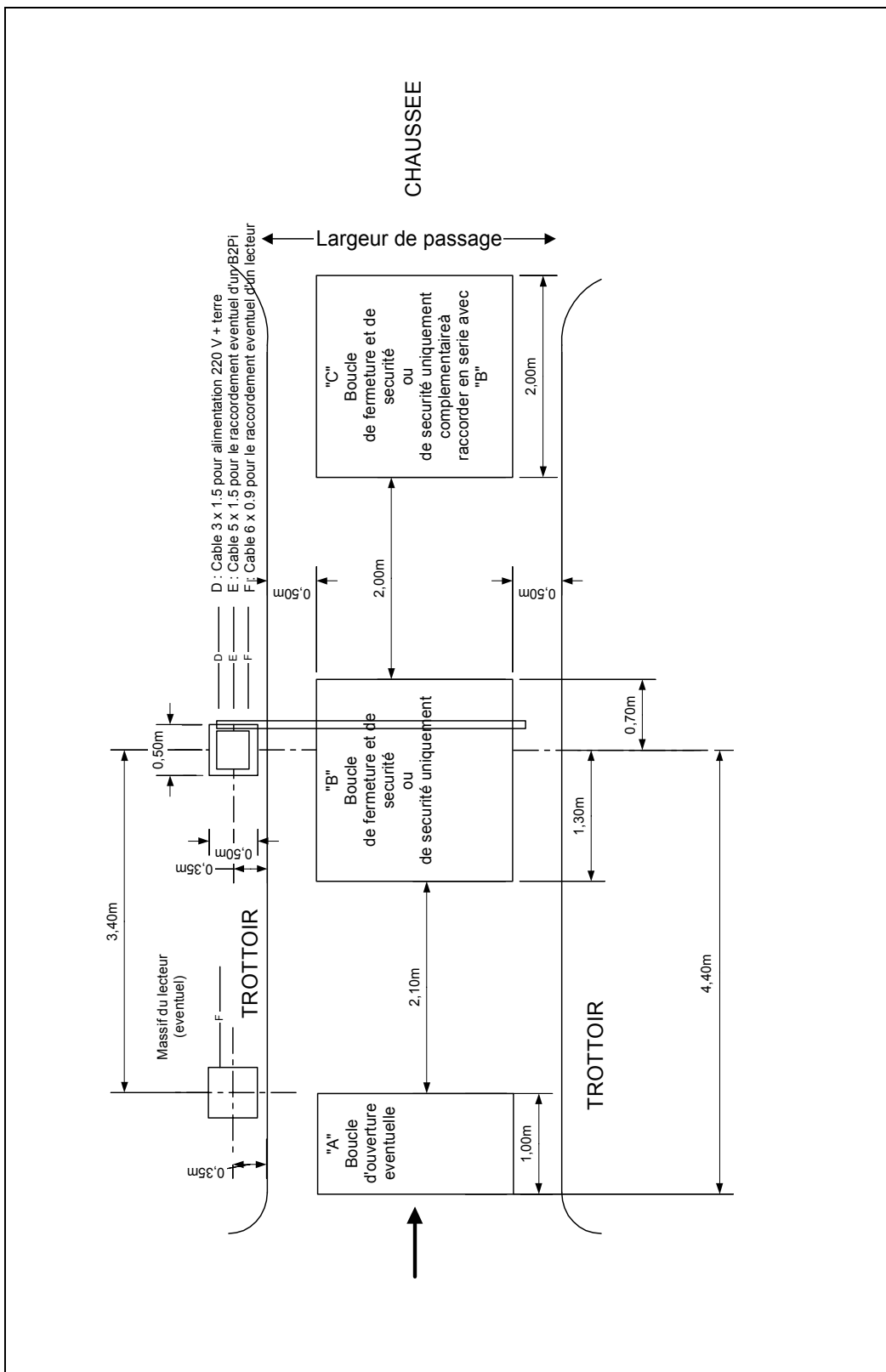
Implantation n°1 :

Passage dans un seul sens pour véhicule de tourisme uniquement



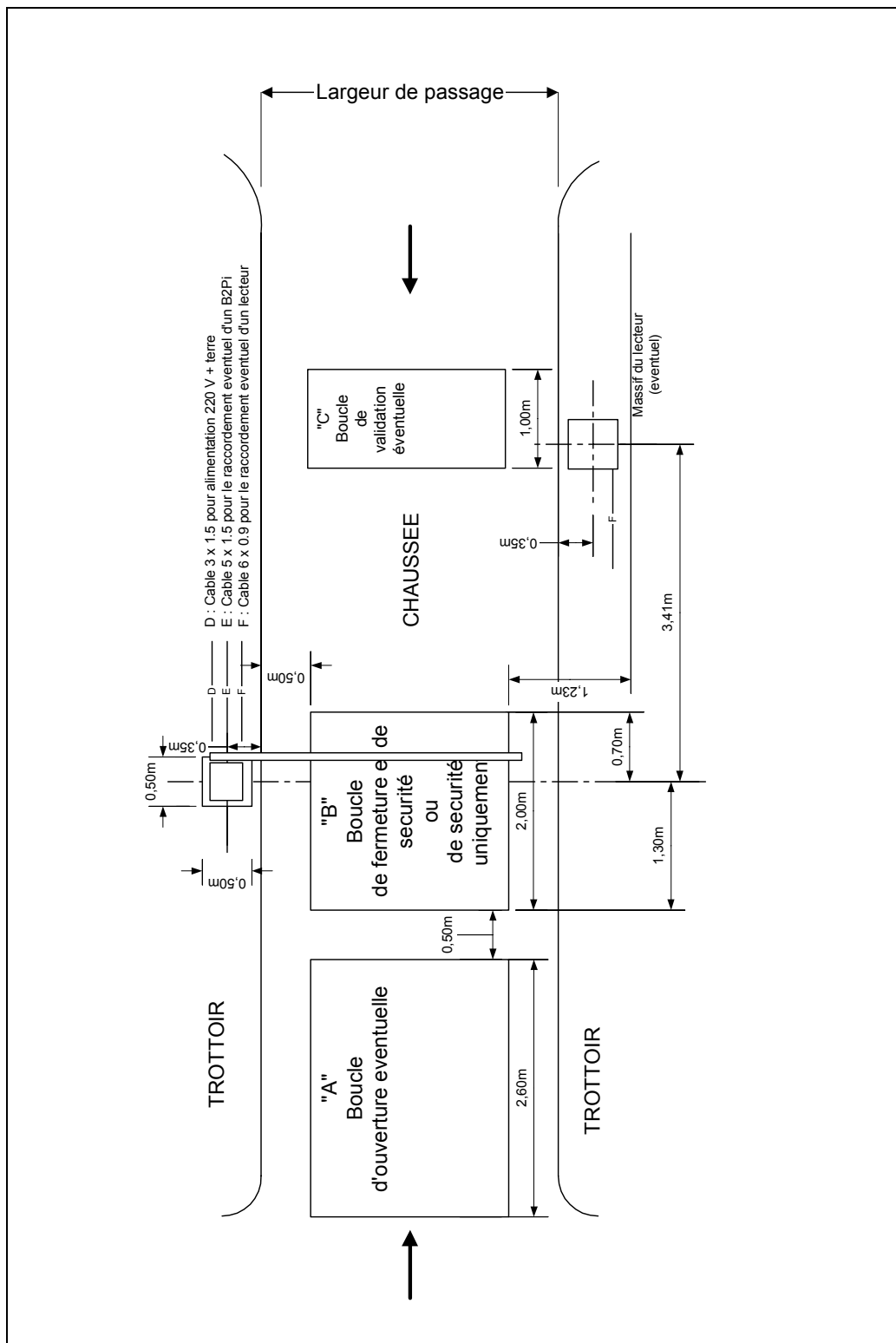
Implantation n° 2 :

Passage dans un seul sens pour véhicule de tourisme avec remorque (boucle B) et poids lourds (boucles B+C)

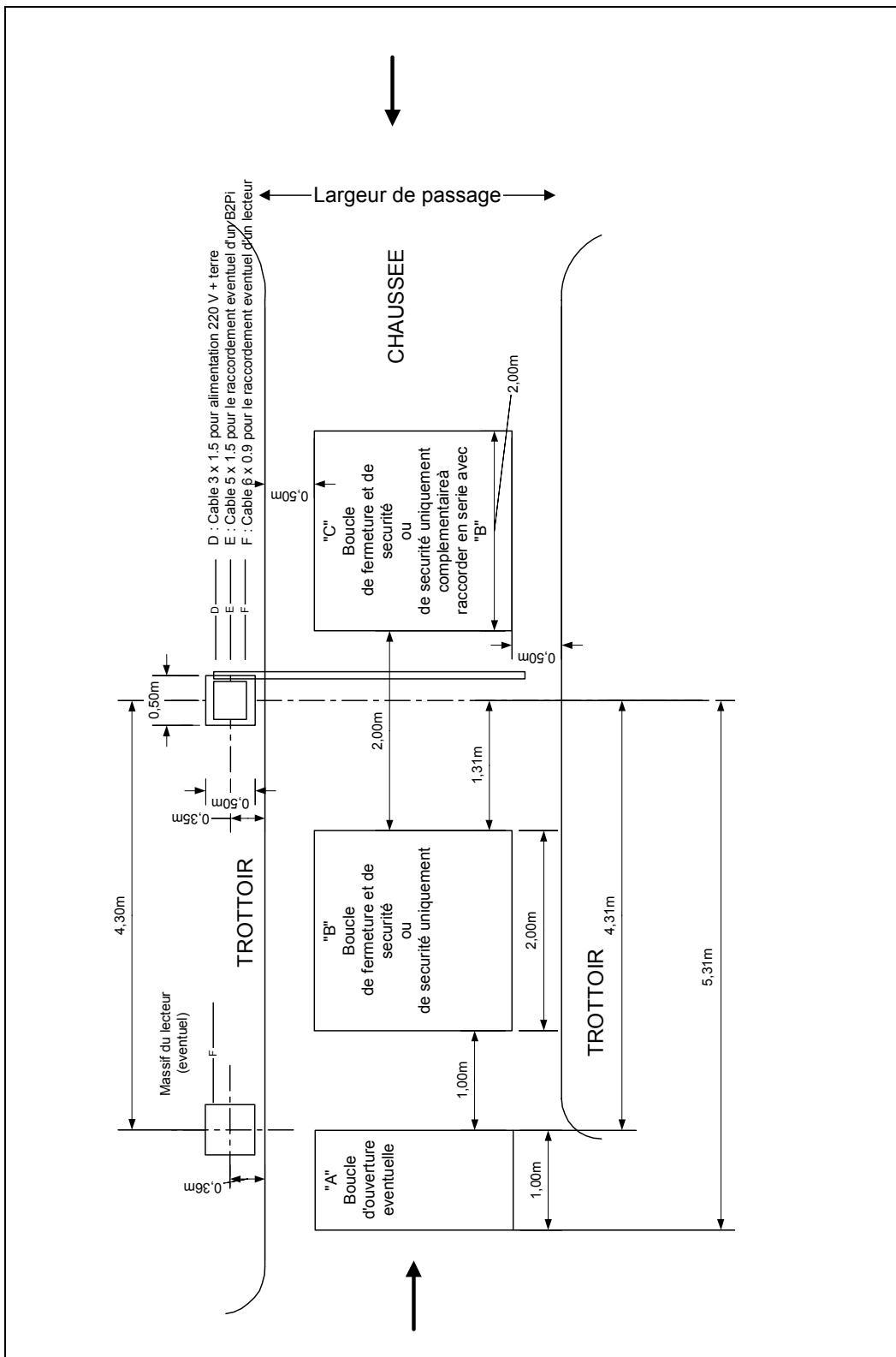


Implantation n°3 :

Passage dans les deux sens pour véhicule de tourisme avec ou sans remorque



Implantation n°4 : Passage dans les deux sens pour véhicule de tourisme et poids lourds



Le matériel a été conçu, assemblé et testé par :

ERO-INDUSTRIE

Z.I. DELTA INDUSTRIE

LA VALENTINE

13011 MARSEILLE

Tel : 04 91.27.01.00 Fax : 04 91.27.12.66

SAV : 0892.020.018

Pour tout renseignement complémentaire, ou lors de commande de pièces de rechange contacter le Service Technique en mentionnant le type de barrière et son **Numéro de série** qui se trouve en haut à droite ou à gauche, à l'intérieur de la barrière.

IMPORTANT !

Toute modification apportée par l'acheteur ou un tiers, sans accord écrit préalable de la société ERO INDUSTRIE, notamment en ce qui concerne les lisses de barrière, entraîne l'ANNULATION de la garantie.

